

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4394

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Renoncement à l'acquisition de l'immeuble situé 2, rue du Dôme, à l'angle du chemin du Vieux Bourg et appartenant aux consorts Trias-Badel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Madame Friehe

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4394**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Renoncement à l'acquisition de l'immeuble situé 2, rue du Dôme, à l'angle du chemin du Vieux Bourg et appartenant aux consorts Trias-Badel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Suivant les dispositions des articles L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, les consorts Trias-Badel ont, par correspondance en date du 7 juillet 2007 parvenue le 12 juillet 2007 à la mairie de Saint Didier au Mont d'Or, adressé une mise en demeure d'acquiescer, par la Communauté urbaine, l'immeuble leur appartenant situé 2, rue du Dôme, à l'angle du chemin du Vieux Bourg à Saint Didier au Mont d'Or et cadastré sous le numéro 35 de la section AV.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 807 mètres carrés sur laquelle est édifié un corps de bâtiments à usage d'habitation en façade sur la rue du Dôme et le chemin du Vieux Bourg et qui sont touchés par l'élargissement de cette première voie.

Cette opération de voirie fait l'objet de l'emplacement réservé n° 45 au plan local d'urbanisme (PLU).

Au vu du faible intérêt que représente la réalisation de ces travaux d'élargissement (emprise de 1,50 mètres environ) et du coût induit du foncier qui serait nécessaire à cette opération, la commune de Saint Didier au Mont d'Or et les services techniques de la Communauté urbaine ont émis un avis favorable à la suppression de cet emplacement réservé ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Renonce à l'acquisition de l'immeuble situé 2, rue du Dôme, à l'angle du chemin du Vieux Bourg à Saint Didier au Mont d'Or et appartenant aux consorts Trias-Badel.

2° - Prononce la levée de la réserve de voirie (ER n° 45) sur ledit immeuble, tel qu'il est identifié au PLU, approuvé le 11 juillet 2005 et opposable aux tiers le 5 août 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,